

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

LA COHABITATION : UN COMPROMIS ENTRE GENERATIONS ET ENTRE SEXES

François de SINGLY
(Université de Nantes, France)

Le concubinage se développe en France dans les jeunes générations depuis les années 70. Ainsi pour cent femmes célibataires de 25-29 ans, quatre vingt-onze vivaient seules et neuf en couple en 1975 ; en 1981, soixante dix-huit habitent seules et vingt-deux en cohabitation. Chez les hommes de cette classe d'âges, l'évolution est comparable, neuf vivent à deux en 1975 et dix-neuf en 1981 (1). Entre le célibat et le mariage, ou après le célibat et à la place du mariage, s'est insinué un mode de vie "intermédiaire" ou "substitutif". En effet, en comparant, sur une période de sept ans, les transformations du poids du mariage, de la cohabitation, du célibat (sans cohabitation) et de la vie commune (mariage et cohabitation), on constate un évitement du mariage associé à une assez faible augmentation de la vie célibataire et à une assez faible diminution de la vie commune (tableau 1). Les abstentionnistes du mariage se réfugient principalement dans le concubinage. La vie "ensemble" -c'est-à-dire monogamique, hétérosexuelle- est de plus en plus attractive sous sa forme non-institutionnalisée. Dans l'ensemble des ménages dont l'homme a moins de trente-cinq ans et dont la dimension est réduite à deux personnes, la part de la cohabitation a presque triplé en six ans. Malgré les imperfections de la mesure d'un phénomène difficile à saisir puisqu'une de ses caractéristiques est, justement, d'être plus mobile et "floue" que le mariage, il est certain que la cohabitation devient un bien attractif pour une partie croissante du jeune public.

Pourquoi une telle attirance pour la cohabitation parmi les jeunes générations ? Poursuivant une analyse amorcée dans "Le mariage informel", "Un nouveau mariage de raison" et "Fortune et infortune de la femme mariée" (2), je développe l'hypothèse selon laquelle l'adoption de la cohabitation résulterait d'un double compromis passé entre les générations et entre les sexes :

1. La cohabitation, forme de déviance matrimoniale, serait tolérée par les parents des cohabitants car elle constituerait une manière de résoudre le conflit entre les décalages des calendriers en préservant, peut-être, l'essentiel, à savoir l'engagement dans le mariage postérieur à l'engagement dans la vie professionnelle.
2. La cohabitation serait également une modalité de vie commune plus compatible avec la redéfinition contemporaine des rôles des sexes et des rôles conjugaux, revendiquée en particulier par le groupe des femmes. La coha-

(1) AUDIRAC (P.A.) : "Cohabitation et mariage : qui vit avec qui ?". Economie et Statistique, 1982, 145 : 41-60.

(2) DE SINGLY (F.) : "Le mariage informel". Recherches Sociologiques, 1981, XII, 1 : 61-90 ; "Un nouveau mariage de raison", Dialogue -Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille, 1982, 77 : 57-70 ; "Fortune et infortune de la femme mariée". Université de Paris V, 1984.

bitation serait perçue comme un style de vie moins rigide et donc permettant davantage une négociation entre les sexes sur le contenu de leur place respective au sein du groupe conjugal.

Dans cette optique, la présence de la cohabitation, tout au moins de la cohabitation pré-nuptiale (malgré les résistances d'une partie des agents sociaux), est rassurante puisqu'elle constitue une forme qui, tout à la fois, satisfait la réalisation de la socialisation conjugale en évitant une trop longue période de répression, le respect de la norme du "bon ordre" des événements marquant l'entrée dans la vie adulte, la volonté de procéder à un réajustement des relations conjugales. Ce double compromis entre les intérêts des lignées familiales et les intérêts de leurs plus jeunes membres, et entre les intérêts masculins et les intérêts féminins n'explique pas la totalité de la prospérité de la cohabitation ; celui-ci provient aussi de l'histoire entre amour et institution -le triomphe paradoxal du mariage amoureux ne doit-il pas se traduire par l'effacement des frontières institutionnelles (3) ?- et de la formation d'une nouvelle doctrine matrimoniale adéquate à cette conjoncture (4). Le décor -historique et idéologique- contribue donc aussi au succès de la pièce "concubinage" (nommée "cohabitation" (5)), assurée par les acteurs en scène -les jeunes générations- et le public parental.

1 - LA COHABITATION ET LE CHANGEMENT DES CALENDRIERS DE LA POST-ADOLESCENCE

Le retard matrimonial des cohabitants ou la précocité de la vie commune ?

Le calendrier idéal de la nuptialité des jeunes cohabitants se distingue du calendrier idéal des jeunes mariés par un retard important. Deux cinquièmes des cohabitants et trois quarts des mariés de moins de trente ans, estiment que vingt-quatre ans ou un âge inférieur, est l'âge qui convient le mieux à une femme pour se marier. Le même écart est noté pour l'âge idéal au mariage pour un homme.

La variation du calendrier réel des personnes mariées sans passé de cohabitation et du calendrier des personnes mariées avec passé de cohabitation, révèle que la cohabitation pré-nuptiale est associée à un retard de l'âge au mariage. La moitié des femmes mariées sans vie commune antérieure et le tiers des femmes cohabitantes qui se sont mariées sont entrées dans le mariage à l'âge de vingt ans. Quatre cinquièmes des femmes qui ont évité la cohabitation pré-nuptiale sont mariées à vingt-deux ans, quatre cinquièmes des femmes qui ont vécu en cohabitation sont mariées à vingt-quatre ans.

Le fait que les cohabitants se marient plus tardivement que les non-cohabitants ne doit pas conduire obligatoirement à penser que la cohabitation provoque un retard au mariage (6). Un tel schéma causal est, en partie au moins, illusoire. Il présuppose que dans le cas où la cohabitation n'existerait pas, les cohabitants se marieraient au même âge que les autres,

(3) "Un nouveau mariage de raison", art. cit.

(4) "Le mariage informel", art. cit.

(5) ROUSSEL (L.) : "La cohabitation juvénile en France", *Population*, 1978, 1 : 15-42.

(6) Pour une autre analyse, voir LE BRAS (H.), ROUSSEL (L.) : "Retard ou refus du mariage : l'évolution récente de la première nuptialité en France et sa prévision", *Population*, 1982, 6 : 1009-1044.

ce qui est une erreur puisque les deux groupes de personnes mariées avec ou sans cohabitation ne sont pas équivalents socialement et donc n'ont pas les mêmes calendriers de la nuptialité, indépendamment de la cohabitation. Aussi faut-il considérer ensemble les deux observations suivantes. D'une part l'âge au mariage pour les générations non concernées par le développement de la cohabitation diffèrait selon la catégorie sociale ou le niveau de diplôme : les femmes diplômées de l'enseignement supérieur se mariaient en moyenne à 25,6 ans et les femmes diplômées du certificat d'études primaires à 23,0 ans ; les hommes cadres supérieurs à 27,6 ans et les hommes ouvriers à 26,0. D'autre part la fréquence de la cohabitation prénuptiale varie selon le niveau de diplôme et selon l'appartenance sociale : la probabilité d'une vie commune antérieure au mariage est plus élevée parmi les femmes et les hommes qui ont poursuivi des études supérieures que parmi ceux qui ont arrêté leur scolarité à l'enseignement primaire ou secondaire, parmi les cadres supérieurs que parmi les ouvriers ou les employés.

La relation entre le retard au mariage, relatif, pour les personnes les plus hautes socialement ou culturellement dans les générations anciennes et la propension plus grande à la cohabitation prénuptiale pour les personnes cadres supérieurs ou diplômées de l'enseignement supérieur, dans les générations nouvelles, permet de rompre avec la proposition selon laquelle la cohabitation prénuptiale produit le retard au mariage.

La différenciation entre les structures culturelles ou sociales des mariés avec cohabitation et des mariés sans cohabitation prénuptiale peut entraîner la distorsion observée entre les calendriers de ces deux groupes. La part de ceux et celles qui ont -antérieurement à la cohabitation- un calendrier de la nuptialité plus tardif (les cadres supérieurs et les étudiants) est de 43 % parmi le groupe du mariage "moderniste" et de 16 % parmi le groupe du mariage "traditionnel".

Le décalage entre les âges au mariage propres à chacun de ces groupes aurait pour origine non une particularité récente du comportement matrimonial des cohabitants mais la poursuite du retard matrimonial propre à certaines catégories sociales ou culturelles.

L'appropriation de la forme non-institutionnelle d'une vie commune par une fraction de la jeunesse lui permettrait alors non de retarder son entrée dans le mariage, mais d'avancer l'entrée dans la vie commune. Les individus promis à un mariage tardif, notamment par leur scolarisation, pourraient ainsi sortir du célibat sans pour autant se marier.

Le détournement des contraintes sociales de la concomitance entre mariage et installation professionnelle

La cohabitation résulte dans cette perspective d'un compromis entre deux tendances : la nécessité de retarder le mariage étant donné l'allongement de la scolarité et de la période d'installation, et la diminution de l'âge de la maturité conjugale. La création de cette forme de vie conjugale sans officialisation naît de la transformation de la temporalité des rythmes de la socialisation "conjugale" et professionnelle. La déviance matrimoniale que constitue la cohabitation serait l'envers d'un conformisme social, à

savoir le respect de la norme de la succession des événements pour accéder à l'état adulte (7).

L'incompatibilité constatée par L. ROUSSEL (8) entre l'entrée dans le mariage et la situation d'étudiant continue mais le prix des études - à savoir le refuge obligatoire dans le célibat- est diminué par la possibilité de vivre comme des personnes mariées.

La cohabitation comme "engagement"

Le temps des études coïncide désormais, pour beaucoup, avec l'accès à la vie commune. L'adoption de cette forme de vie est facilitée par le fait que les étudiants, plus que les autres, "sont portés à confondre les ruptures symboliques de l'adolescence avec un accomplissement intellectuel" (9).

A d'autres époques, l'engagement dans la politique autorisait les étudiantes et les étudiants à "consommer symboliquement la rupture avec le milieu familial sous la forme à la fois la moins coûteuse et la plus scandaleuse" (10). L'engagement dans la cohabitation ne réaliserait-il pas aujourd'hui une semblable opération ? Cette transposition est favorisée par l'humeur anti-institutionnelle des adolescents contemporains. La contestation des institutions, en particulier celle de la famille, n'est pas une caractéristique naturelle de cette classe d'âges, elle est le produit du désenchantement consécutif à la dévaluation des titres scolaires (11).

La critique de l'école, du travail, et, par effet de halo, du mariage et de la famille, provient du "décalage entre les aspirations que le système d'enseignement produit et les chances qu'il offre réellement dans une phase d'inflation des titres... qui affecte à des degrés différents selon la rareté de leurs titres et selon l'origine sociale, l'ensemble des membres" des récentes générations. La déqualification structurale que subissent les adolescents les conduit à "une sorte de désillusion collective qui incline cette génération abusée et désabusée, à étendre à toutes les institutions la révolte mêlée de ressentiment que lui inspire le système scolaire" (12).

La propension à adopter le style de vie de la cohabitation est ainsi renforcée doublement puisque la déception née du décalage entre les attentes et la réalité du rendement du diplôme pousse les jeunes à prolonger encore leur scolarité espérant ainsi parvenir à satisfaire leur niveau d'aspira-

(7) Sur cette norme, voir HOGAN (D.P.) : "The variable order of events in the life course", American Sociological Review, 1978, 43 : 573-586 ; "The transition to adulthood as a career contingency", art. cit., et MODELL (J.), FURSTENBERG (F.F.), STRONG (D.), "The timing of marriage in the transition to adulthood : continuity and change, 1860-1975", American Journal of Sociology, 1978, 84 : S120-S150.

(8) ROUSSEL (L.) : "Le mariage dans la société française", P.U.F.-I.N.E.D., Paris, 19.

(9) BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.) : "Les héritiers", Ed. de Minuit, Paris, 1964.

(10) Idem.

(11) "Le mariage informel", art. cit.

(12) BOURDIEU (P.) : "Classement, déclassement et reclassement". Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1978, 24 : 2-22. PASSERON (J.C.), "L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie", Revue Française de Sociologie, 1982, XXIII : 551-584.

tion, et donc contraint ces jeunes à prolonger cette période qui précède l'accès à une "vraie" profession. La prise de décision d'arrêter ses études est repoussée, entraînant le sursis de l'officialisation de la cohabitation.

La tolérance vis-à-vis de la déviance matrimoniale

La prise de distance vis-à-vis de l'institution matrimoniale -et des bénéfices du jeu de la dissimulation- est associée avec les profits de la vie conjugale, sans pour autant mettre en danger les relations sociales, et en particulier les relations familiales.

Les trois quarts des parents des cohabitants les reçoivent régulièrement ensemble, près de la moitié les aident matériellement. Cette tolérance, plus importante dans les classes sociales où le "risque" de la cohabitation est le plus fort, s'explique pour deux raisons complémentaires. Les parents tolèrent cette déviance matrimoniale parce qu'ils espèrent que la cohabitation sera transitoire. L'installation durable dans la cohabitation suscite des résistances. La cohabitation est "bien acceptée" dans 79 % des cas s'il s'agit d'un couple jeune sans enfant et avec projet de mariage, dans 46 % des cas s'il s'agit d'un couple jeune sans enfant et sans projet de mariage, dans 27 % des cas s'il s'agit d'un couple plus âgé, avec deux enfants, et sans projet de mariage (13). Les parents acceptent cette forme de vie commune car elle évite les dangers de la précocité matrimoniale. L'entrée dans l'institution du mariage ne précède pas ainsi l'entrée dans le travail, l'ordre social des installations ne s'inverse pas. Le mariage de plus en plus tardif (avec l'allongement de la scolarité et la prolongation de la période d'essais professionnels) (14) ne peut plus, l'air du temps étant par ailleurs peu répressif, coïncider avec la fin du refoulement des désirs de vie sexuelle et de vie communautaire.

La conciliation entre la précocité sexuelle et "conjugale" et la norme du mariage après l'installation professionnelle débouche sur l'invention d'une forme intermédiaire, la cohabitation. Alors qu'à vingt et un ans pour les garçons et à vingt ans pour les filles moins de la moitié ont une activité professionnelle (15), à quinze ans pour les premiers et à seize ans pour les secondes plus de la moitié ont commencé leur activité hétérosexuelle (16).

Comme les adolescents de milieu supérieur ne se signalent pas par un retard à l'âge d'entrée dans la vie hétérosexuelle, l'écart entre cet âge et l'âge d'entrée dans la vie professionnelle est encore plus grand pour eux. La cohabitation meuble le temps de l'adolescence, compromis entre la précocité sexuelle, le retard professionnel et le retard matrimonial. Plutôt qu'un mode de vie concurrentiel au mariage comme le concubinage au XIXème

(13) ROUSSEL (L.), BOURGUIGNON (O.) : "Génération nouvelles et mariage traditionnel", P.U.F.-I.N.E.D., Paris, 1979.

(14) Voir LEVY (M.L.) : "Mariage et chômage des jeunes générations", *Revue d'Economie Politique*, 1982, 95, 5.

(15) INSEE, enquête emploi, 1980, cité par GOLKALP (C.) : "Insertion professionnelle et formation de la famille", in coll., *Les âges de la vie*, tome 1, P.U.F.-I.N.E.D., Paris, 1982 : 201-211.

(16) Sondage IFOP-Parents auprès des 15-18 ans (cf. *Parents*, 1982, Mai).

siècle, la cohabitation se présente comme un aménagement transitoire de l'existence affective et sexuelle. Les conditions de l'élection du conjoint demeurent : accumuler suffisamment de ressources scolaires et les placer sur le marché du travail avant d'envisager leur placement sur le marché du mariage.

C'est l'impossibilité de concilier les rythmes de la socialisation sexuelle, de la socialisation conjugale, de la socialisation scolaire et de la socialisation professionnelle qui crée les circonstances favorables à l'éclosion du mariage "informel".

Dans le cadre de cette théorie de la cohabitation, il est compréhensible que l'appropriation de la forme non institutionnalisée de la vie conjugale varie suivant le statut professionnel et la position sociale.

Les étudiants plus que les actifs adoptent la cohabitation, davantage soumis aux contraintes des calendriers matrimonial et professionnel (plus grand retard pour le placement sur le marché du mariage et le marché du travail).

Les actifs des classes supérieures plus que les actifs des classes populaires adoptent la cohabitation davantage soumis aux contraintes des calendriers matrimonial et professionnel (retard relativement plus grand pour l'entrée sur le marché du travail) (17).

2 - LA COHABITATION ET LE CHANGEMENT DES IDENTITES SEXUELLES

La division du travail entre les sexes

Vivre en cohabitation résulte également de la négociation des rapports entre les sexes au sein des jeunes générations. Cette transformation est repérable premièrement par les modalités de l'effectuation des travaux domestiques, et deuxièmement par le partage de la fonction de pourvoyeur de revenus du ménage.

Par rapport aux individus mariés, les cohabitants ont une répartition des tâches domestiques moins rigide et moins différenciée selon le sexe. Le ménage, la cuisine, la vaisselle par exemple, sont effectués moins

(17) Exploitation secondaire des données de GOLKALP (C.) ("Quand vient l'âge des choix", P.U.F.-I.N.E.D., Paris, 1981). Le point de ceux qui ont vécu ou vivent en cohabitation parmi ceux qui vivent avec quelqu'un varie ainsi :

- . Statut
 - Etudiants 89 %
 - Actifs 54 %
- . Position professionnelle
 - Cadre supérieur 76 %
 - Cadre moyen 65 %
 - Employé 56 %
 - Ouvrier qualifié 57 %
 - Ouvrier spécialisé 50 %

souvent exclusivement par la femme et plus fréquemment par les deux. Les données de R. Stafford, E. Backman et P. Dobona dans "The division of labor among cohabiting and married couples" (18) montrent que les étudiants cohabitants ne se répartissent pas de la même manière que les étudiants mariés les travaux d'entretien de leur groupe conjugal. Cependant, les hommes cohabitants déclarent, beaucoup plus fortement que les femmes cohabitantes, participer également aux tâches ménagères, dévoilant ainsi que la perception de la parité conjugale est différenciée sexuellement, même au sein des groupes dont l'indifférenciation sexuelle est un élément fondateur de leur idéologie. Les hommes estiment, davantage que les femmes, avoir abandonné le modèle de l'attribution féminine du travail domestique.

L'étude de P.C. Glick et G.B. Spanier, "Married and unmarried cohabitation in the United-States" (19), portant sur l'ensemble des ménages américains, révèle que la forme non traditionnelle de la division du travail entre les sexes, approchée par l'existence de l'activité professionnelle de la femme, caractérise davantage les groupes cohabitants que les groupes mariés. La presque totalité des femmes célibataires âgées de plus de trente-quatre ans, qui vivent en cohabitation, ont une activité professionnelle alors que moins de la moitié des femmes mariées ayant le même âge ont cette activité.

TABLEAU 1 : L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE FEMININE SELON LE STATUT JURIDIQUE DE L'EQUIPE CONJUGALE (En pour cent)

	Activité professionnelle Moins de 35 ans		Activité professionnelle 35 - 54 ans	
	Oui	Non	Oui	Non
Mariée	43,9	56,9	47,7	52,3
Célibataire cohabitante	67,8	32,2	95,5	4,5
Non célibataire cohabitante	59,1	40,9	48,7	51,3

Source : P.C. GLICK, G.B. SPANIER : "Married and unmarried cohabitation in the United States", Art. Cit.

La cohabitation est liée à une forme de la division du travail entre les partenaires telle que les richesses de la femme sont placées et valorisées sur le marché du travail comme celles de l'homme. L'écart entre les hommes et les femmes, à propos de la valorisation directe de leur patrimoine scolaire et professionnel, est réduit au sein des équipes cohabitantes, surtout celles qui unissent des partenaires qui n'ont pas été mariés auparavant.

(18) STRAFFORD (R.), BACKMAN (E.), DOBONA (P.) : "The division of labor among cohabiting and married couples" Journal of Marriage and the Family, 1977, 39, 1 (February) : 43-57.

(19) GLICK (P.C.), SPANIER (G.B.) : "Married and unmarried cohabitation in the United States" Journal of Marriage and the Family, 1980, 42, 1 (February) : 19-30.

vant. En effet, les groupes cohabitants dont l'un des membres au moins a déjà été marié occupent une position intermédiaire entre les groupes mariés et les groupes cohabitants sans passé matrimonial. C'est dans les équipes cohabitantes dont le "choix" de cette forme est premier que le partage de la fonction de pourvoyeur de revenus économiques est le plus accentué. Le refus du mariage-institution ou son acceptation délimitent des conceptions différentes sur les modalités de rendement des richesses des femmes.

Une forte liaison existe donc entre rapport dictant à l'institution du mariage et rapport distant à la division dite traditionnelle du travail. La non-inscription institutionnelle s'accompagne du refus de l'enfermement dans les rôles officiels attribués à chaque sexe. L'institution du mariage est conçue par les cohabitants comme un piège qui, non seulement rigidifie les sentiments, mais aussi sexualise davantage les fonctions de la vie commune. Ainsi parmi les individus âgés de moins de vingt-cinq ans, 46 % des cohabitants et 20 % des mariés approuvent très fortement le travail salarié de la femme mariée, 76 % des premiers et 58 % des seconds considèrent qu'un mariage peut être réussi pour les conjoints s'ils n'ont pas d'enfant (20).

Les identités sexuelles, dans le cadre de la nouvelle doctrine matrimoniale, sont caractérisées par le primat de l'indépendance personnelle, impliquant une lutte contre le monopole de la fonction de pourvoyeur de revenus. Les femmes, diplômées de l'enseignement supérieur ou appartenant aux classes supérieures, forment le groupe des partisans le plus convaincu de la révocation des frontières classiques entre les sexes (21), montrant ainsi que, pour elles, l'accès féminin aux diplômes universitaires est indissociable d'un usage non exclusivement domestique de ces richesses. Deux fois plus de femmes que d'hommes du milieu supérieur estiment que les hommes ne doivent pas bénéficier d'une priorité conjugale dans le domaine professionnel. A partir d'entretiens biographiques, F. Battagliola dans "Mariage, cohabitation et stratégies féminines" (22) observe, elle aussi, que la cohabitation est le produit notamment de stratégies féminines visant "à différer, déplacer, voire ajourner définitivement, la position dans la sphère familiale que fixent aux femmes mariage et maternité".

Le choix de la forme de l'alliance entre un homme et une femme n'est pas autonome des conceptions des échanges entre eux, surtout dans le groupe des individus les mieux dotés scolairement. L'obligation de l'entretien de l'épouse par le mari est moins acceptée d'une part par les hommes et les femmes ayant atteint un niveau universitaire et d'autre part par ceux et celles qui ont cohabité avant leur mariage (Tableau 2). Avec cet indicateur, extrait de "Mariage au quotidien" (23), on enregistre encore auprès du groupe des femmes qui ont suivi des études universitaires et qui ont cohabité, la résistance la plus élevée à l'assignation aux rôles sexuels.

(20) Voir "Fortune et infortune de la femme mariée", op. cit.

(21) DE SINGLY (F.) : "Accumulation et partage des ressources conjugales". Sociologie du travail, 1984, 3.

(22) BATTAGLIOLA (F.) : "Mariage, cohabitation et stratégies féminines", communication au colloque "L'autonomie sociale aujourd'hui", Grenoble 1983.

(23) KELLERHALS (J.), PERRIN (J.F.), STEINAUER-CRESSON (G.), VONECHE (L.), WIRTH (G.) : "Mariages au quotidien", ed. P.M. Favre, Lausanne, 1982.

TABEAU 2 : L'ACCEPTATION DE L'OBLIGATION D'ENTRETIEN SELON LE SEXE, LA POSITION SOCIO-CULTURELLE ET L'EXISTENCE D'UNE COHABITATION ANTERIEURE.

	Employés		Diplômés universitaires	
	H	F	H	F
Non cohabitation	88 %	73 %	64 %	56 %
Cohabitation	72 %	57 %	28 %	15 %

* % d'acceptation de la loi sur le mariage qui dit que c'est au mari d'assurer l'entretien de la femme et de son foyer. Individus mariés.

Source : J. KELLERHALS, J.F. PERRIN, G. STEINAUER-CRESSON, L. VONECHE, G. WIRTH, "Marianne au quotidien", op. cit.

Une moindre réussite sociale par la cohabitation

Cette distance plus grande des cohabitantes vis-à-vis de la division traditionnelle du travail entre les conjoints est-elle associée à un choix du partenaire spécifique ? Elire un "cohabitant" et élire un "mari" forment-elles deux opérations équivalentes ?

Si l'attachement à la réussite sociale par le mariage est fonction de la faiblesse des investissements professionnels, on est en droit de s'attendre à ce que les femmes cohabitantes obtiennent moins que les femmes mariées un échange équivalent. En effet, les premières cherchent davantage à obtenir un excellent rendement de leurs richesses scolaires sur le marché du travail et les secondes davantage sur le marché du mariage, étant donné leurs conceptions différentes de la division sexuelle du travail. Les résultats des femmes candidates aux élections matrimoniales "officielles" ne doivent pas ressembler aux résultats des élections organisées en marge de l'institution, le programme électoral des épouses et celui des cohabitantes s'opposent sur de nombreux points (même si elles appartiennent à un groupe social ou culturel identique).

D'après l'examen des mouvements de mobilité par le mariage ou la cohabitation pour les femmes "cadres moyens" et vivant avec des hommes âgés de moins de trente-cinq ans, la mobilité ascendante est plus fréquente pour le groupe des femmes mariées que pour celui des femmes cohabitantes (tableau 3 (24)). Plus le déplacement dans l'espace social est défavorable aux intérêts de la femme et plus le poids des femmes cohabitantes est important, comparativement au poids des femmes mariées : 21 % des femmes cadres moyens et mariées, 12 % des femmes cadres moyens et cohabitantes, vivent avec des hommes "cadres supérieurs" ; 18 % des premières et 26 % des secondes ont élu un homme "ouvrier".

(24) Exploitation secondaire des données des enquêtes Emploi de l'INSEE. Cf. AUDIRAC (P.A.), Art. cit. Recomposées dans cette perspective, les données de GLICK (P.C.) et SPANIER (G.B.) (Art. cit.) révèlent une indifférence plus grande des cohabitants dans leur choix social uniquement dans le cas d'une union avec un partenaire ayant déjà un passé matrimonial.

TABLEAU 3 : LA MOBILITE SOCIALE PAR LA COHABITATION ET PAR LE MARIAGE
. Approchée par la valorisation matrimoniale de la femme "cadre moyen"
selon l'officialisation ou non du lien conjugal

	Mobilité ascendante	Immobilité	Mobilité	Descendante	Autre mobilité
Par le mariage	21,5	33,0	13,5	18,5	13,5
Par la cohabitation	13,5	33,0	16,0	29,5	8,0
Ratio	0,63	1,00	1,18	1,59	
Exploitation secondaire					
Source : P-A. AUDIRAC : "Cohabitation et mariage", Art. Cit.					

L'originalité de ces mouvements sociaux à l'occasion de la mise en place des équipes cohabitantes ne renvoie pas, contrairement à l'hypothèse de P.A. Audirac, à une inégalité des déterminismes sociaux selon la forme de l'alliance. L'univers social serait en quelque sorte "moins regardant" sur les marges qu'au centre où se trouve l'institution du mariage, la "tradition sociale" exercerait une "pression" plus forte lors de la constitution d'un groupe conjugal officiel que lors de la construction d'un groupe de cohabitants. Ces derniers pourraient alors échapper à la réglementation matrimoniale. Le poids plus grand de la mobilité sociale ascendante s'explique plutôt par la centration plus forte des femmes cohabitantes sur la réalisation de soi par la profession (25). La cohabitation se traduit, pour les femmes cohabitantes appartenant aux classes moyennes salariées, par un déclassement -elles vivent plutôt avec des hommes occupant des positions sociales inférieures aux leurs- dans la mesure où le rendement de leurs richesses scolaires s'effectue ailleurs.

(25) BATTAGLIOLA (F.) ne note-t-elle pas que les femmes mariées à la différence des femmes cohabitantes ont reçu une éducation où primait la transmission d'un habitus domestique et l'évidence du destin matrimonial ?